

10 juin 2013

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 15 septembre 2010 de M^{mes} Valérie Bourquin, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Charlotte Meierhofer, Patricia Richard, MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguët, Olivier Tauxe et Christian Zaugg: «Tri des déchets dans les parcs et autour de la rade».

Rapport de M. Pierre Gauthier.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 novembre 2011, a renvoyé la motion M-935 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. La commission l'a traitée lors de trois séances les 21 et 28 février, ainsi que le 11 avril 2013. La présidence de la commission a été assumée par M. Eric Bertinat et les notes de séances ont été prises successivement par M^{mes} Eliane Monnin et Danaé Frangoulis que nous remercions pour l'excellence de leur travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- le bénéfice écologique et économique réalisé par le recyclage des déchets;
- la politique de la Ville en matière de tri des déchets et les objectifs du Conseil administratif d'augmentation de la part des déchets triés;
- les campagnes de communication visant à inciter les citoyen-ne-s à trier leurs déchets;
- le succès grandissant des parcs et des rives de plus en plus fréquentés, notamment pour y faire des pique-niques ou des fêtes;
- que ce type d'installation existe dans de nombreuses villes d'Europe,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'installer d'ici à l'été 2011 des poubelles pour la récupération du PET, du verre, de l'aluminium et des déchets organiques dans les parcs de la Ville ainsi qu'autour de la rade.

Séance du 21 février 2013

Inscription de la motion à l'agenda de travail de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication et désignation du rapporteur.

Séance du 28 février 2013

Audition de M^{me} Patricia Richard, motionnaire

La motion déposée durant la précédente législature faisait suite aux interrogations des membres de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication relativement au tri des déchets. La commune de Thônex venait d'installer des poubelles de tri sélectif, et le but des motionnaires était d'obtenir plus d'informations sur ces installations afin de tenter l'expérience à Genève, notamment autour de la Rade et dans les parcs qui, selon leurs propres dires, «méritent mieux que les actuels sacs jaunes.» Bien qu'ils aient patienté trois ans avant d'être entendus par la commission idoine, les motionnaires pensent que la question soulevée par la motion M-935 est toujours d'actualité.

Réponses des motionnaires aux questions des commissaires

Concernant les matériaux à trier et le risque de surcharge rapide de récipients trop petits: la représentante des motionnaires souhaite, comme à Thônex, des récipients de petite taille avec trois compartiments pour les déchets ordinaires: PET, aluminium et papier. Un compartiment supplémentaire pour le compost pourrait être envisagé. L'un des objectifs étant de supprimer les poubelles «bidon» installées dans les parcs. Pour la surcharge, la Voirie vide les poubelles dans les parcs une fois par jour. Lors de manifestations plus importantes, les poubelles sur chariot permettent de faire face au volume important de déchets.

Concernant l'opposition entre les deux options politiques incompatibles que sont la taxe au sac ou le tri sélectif par l'usager et le prix trop élevé et finalement inutile de l'installation de poubelles de tri en cas de choix de la taxe au sac: M^{me} Richard rappelle que, tant que le taux de tri sera en augmentation, il n'y aura pas de taxe au sac proposée par le Conseil d'Etat genevois. N'ayant pas fait d'étude de prix, les motionnaires ne disposent pas de base de comparaison.

Concernant l'accompagnement éventuel de l'installation par une campagne de communication incitative auprès des habitants: les motionnaires sont favorables à de telles campagnes régulières, car le tri est avant tout une question d'éducation, par exemple, il faudrait rappeler que les pulls en fourrure polaire sont fabriqués à partir du PET recyclé. En conclusion, les motionnaires rappellent que la motion a été soutenue par tous les groupes représentés au Conseil municipal durant la précédente législature.

Note intermédiaire: Invitée par le président à s'exprimer, M^{me} Danaé Fran-goulis, procès verbaliste de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, indique que l'Association CareAct avec laquelle elle collabore, dispose de quelques informations relatives à l'installation des poubelles de tri dans la commune de Chêne-Bourg. Elle les met volontiers à

la disposition des commissaires. Cela est accepté par le président. Les différents documents reçus de l'Association CareAct sont donc annexés au présent rapport.

Séance du 11 avril 2013

Audition de M. du Pasquier, chef du secteur des déchets au Service de géologie, sols et déchets de l'Etat de Genève http://etat.geneve.ch/dt/service_geologie_sols_dechets-758-3910-9033.html

M. du Pasquier pense que l'installation de poubelles de tri sélectif pourrait certainement encourager les habitants à trier. Néanmoins, il indique qu'il faut également s'assurer de la qualité du tri effectué en installant simplement des poubelles dans la rue. Une mauvaise qualité du tri rend en effet celui-ci inutile. Pour M. du Pasquier, trois compartiments sont suffisants, néanmoins il rappelle que les multi poubelles coûtent assez cher et qu'il importe de prendre en compte le financement de leur installation éventuelle. Enfin, il profite de son audition pour dire que le choix du jaune pour les poubelles de la Ville pose un problème au niveau du canton. En effet, «la filière jaune» devrait être réservée aux déchets médicaux. Il y a aujourd'hui trop de sacs jaunes pour pouvoir distinguer ces déchets entre eux.

Discussion et vote

Sur proposition d'une commissaire, il est proposé d'agir simplement, et de soutenir cette motion en modifiant la date de mise en œuvre. Dans le texte original de son invite, la motion mentionne en effet la réalisation souhaitée pour «l'été 2011». Le président propose alors de remplacer «été 2011» par «dans les meilleurs délais» dans l'invite.

L'amendement est accepté à l'unanimité des 15 membres présents.

Le président soumet la motion telle qu'amendée au vote.

La motion M-935 telle qu'amendée est acceptée à l'unanimité des 15 membres présents (2 EàG, 2 S, 2 Ve, 1 DC, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG).

PROJET DE MOTION AMENDÉ

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'installer, dans les meilleurs délais, des poubelles pour la récupération du PET, du verre, de l'aluminium et des déchets organiques dans les parcs de la Ville ainsi qu'autour de la rade.

Annexes mentionnées

careAct

REPONSES DE LA COMMUNE DE CHENE-BOURG

1. Quel est le coût total pour les installations de poubelles de tri sélectif sur votre Commune ?

R : Le prix global varie en fonction de la quantité commandée...(fourniture, livraison et pose). En gros, une unité de tri avec 3 conteneurs et un cendrier coûte de l'ordre de Fr. 3'500.-HT et pour 5 conteneurs avec panneau d'information de l'ordre de Fr. 5'000.-HT (La livraison et la pose sont à ajouter) Ces montants diminuent avec une commande de plusieurs unités... de même que les prix de livraison et d'installation.

2. Combien d'installations avez-vous placées et dans quels lieux (est-ce à des points stratégiques, comme les arrêts de bus ou les lieux de passage, ou non) ?

R : A tous les arrêts de bus et tram (14 installations) ainsi que dans les préaux d'écoles (but éducatif) Combien de bacs avez-vous choisi d'avoir (3 conteneurs, 4 ou plus) et quels type de matériaux recyclez-vous (le pét, le verre, le papier, etc.) ? R : 3 bacs plus cendrier aux arrêts bus/tram (Papier/PET/Ordures ménagères) et 5 bacs sans cendrier pour les écoles avec panneau supérieur pour infos diverses sur le tri (Papier/PET/Ordures ménagères/Alu/Déchets compostables). Les couleurs des bacs choisies sont identiques aux poubelles de tri « mobiles » utilisées lors des manifestations communales. Sur le plan cantonal il n'existe pas de normalisation pour les couleurs des bacs en fonction du déchet ce qui est regrettable...chacun y va de son envie...

3. Êtes-vous satisfaits du taux de réussite du tri et avez-vous constaté une amélioration ? Les gens semblent-ils effectuer le tri correctement ? Comptez-vous développer davantage ces poubelles sur votre Commune ?

R : C'est comme pour tout, il y a les citoyens respectueux et les autres... Il suffit de voir les statistiques du tri en règle général pour Genève ou nous pennons à obtenir le taux moyen suisse de 50%... L'amélioration constatée est surtout par rapport aux journaux gratuits et aux mégots de cigarettes qui sont moins jetés sur la voie publique. Pour moi, même si l'objectif n'est pas atteint à 100%, le concept mis en place a le mérite de suscité de l'intérêt en offrant une réponse à la simple poubelle usuelle qui trop souvent déborde et n'appelle pas au réflexe du tri...

4. Avez-vous accompagné la mise de place de ces poubelles d'une campagne d'information ou de sensibilisation au tri ?

R : Info « Tout ménage » et article dans le journal local.

5. Avez-vous établi un service spécifique qui s'occupe du ramassage des déchets pour ces poubelles en particulier ou est-ce le service normal de la voirie qui s'en charge ?

R : Ce n'est pas notre concessionnaire Voirie qui effectue ce type de levées mais notre équipe du service de l'environnement et du domaine public qui fait la tournée de très bonne heure avec un petit véhicule électrique (pas de bruit et peut rouler sur le trottoir). Le samedi nous avons utilisons les services de Partage qui fait la tournée avec des tricycles électriques. La qualité du tri est facilement discernable grâce aux sacs transparents qui permettent une vision rapide du déchet qu'il contient.

